

Envoi par courrier et par télécopieur : (450) 441-2101

Québec, le 19 juillet 2005

M. Robert Vincent
3Ci inc.
1400, boul Marie-Victorin, bureau 210
St-Bruno (Québec) J3V 6B9

Objet : Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue en mai et juin dernier sur le projet précité, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

- Avez-vous une entente avec les exploitants forestiers détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) dans le secteur du projet afin d'utiliser les mêmes chemins d'accès au territoire ?
- Pour le transport des équipements dans la réserve faunique des Chic-Chocs, le scénario envisagé est l'utilisation de la route 1000 pour les tours, de la route 198 pour les nacelles et les pales ainsi que de chemins à construire pour atteindre les sommets convoités (DT1, p. 88). Dans quelles mesures les chemins forestiers existants peuvent être utilisés et à quelles conditions (ententes avec détenteurs de CAAF, compensations financières ou autres) ?
- Quelles mesures d'atténuation ont été appliquées dans le cadre des projets de parcs éoliens des monts Copper et Miller pour la protection de l'habitat de la grive de Bicknell ?
- Quelle est la signature des émissions acoustiques des éoliennes dans la zone de fréquence inférieure à 500 cycles par seconde ?

...2

- Y a-t-il des caractéristiques de conception des éoliennes qui sont destinées à minimiser les émissions acoustiques dans la zone de fréquence inférieure à 500 cycles par seconde ? Quelles sont ces caractéristiques ?
- Considérant que la numérotation des éoliennes a changé selon l'évolution du projet (voir les documents DQ5.1, PR3.1, figure 8.3 et PR3.3, figure 1), veuillez indiquer les numéros des éoliennes de la figure 1 du document PR3.3 qui font partie de la phase 1 du projet d'aménagement du parc à l'étude.
- Lors de l'audience publique ainsi que dans l'étude d'impact, il a été rapporté que les éoliennes dont l'installation est prévue pourraient avoir une hauteur variant de 67 mètres à 80 mètres. Quelle serait la hauteur exacte de chacune des 18 éoliennes qui seraient installées, selon la nouvelle configuration retenue et la numérotation finale ?

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission